

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2011

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Agnès MOUSSÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Delphine LORON TRAVARD

MEMBRES ABSENTS : Ingrid MEUNIER, Lionel TAMAIN, Alain COQUET, Lucien BATTANDIER, Jérôme LACOUR

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Agnès MOUSSÉ

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2011

Désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

La commune de Champoly envisage la révision de la réglementation des boisements sur son territoire.

Le Conseil Général de la Loire est compétent en matière de réglementation de boisement et institue une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

La Commune a été saisie afin de désigner et élire les membres de cette commission.

La commission comprend :

- Le Maire
- Un conseiller municipal titulaire et deux suppléants
- Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants
- Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et deux suppléants

Le conseil municipal désigne :

- 1 conseiller municipal titulaire :
 - Alain COQUET
- 2 conseillers municipaux suppléants :
 - Bernard THIEN
 - Agnès MOUSSÉ
- 2 propriétaires forestiers de la commune (titulaires) :
 - René PHANER
 - Roland BRIAS
- 2 propriétaires forestiers de la commune (suppléants) :
 - Serge BATTION
 - Daniel CHARRIERE

Le conseil municipal élit :

- 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis (titulaires) :
 - Bernadette MATHEVOT
 - Serge DELORME
 - Serge DUMAS
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis (suppléants) :
 - Corinne RIGODIAT
 - Jean-Paul COUAVOUX

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Le conseil municipal adopte le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

Evolution de la coopération intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Loire en date du 11 mai 2011 proposant :

- la fusion de Grand Roanne Agglomération et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, du Pays d'Urfé, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux.
- L'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux

Monsieur le Maire précise que la loi prévoit que les conseils municipaux soient consultés sur les propositions les concernant.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **REFUSE** la proposition de Monsieur le Préfet d'intégration de la communauté de communes du Pays d'Urfé donc de la commune de Champoly dans une communauté élargie à Grand Roanne Agglomération, la communauté de communes du Pays de la Pacaudière, la communauté de communes de la Côte Roannaise, la communauté de communes de l'Ouest Roannais et la communauté de communes du Pays de Perreux.
- **NE SE PRONONCE PAS** quant à l'intégration de la commune de SAINT ALBAN LES EAUX dans cette fusion de communautés de communes.
- **SOUHAITE** que la Communauté de Communes du Pays d'Urfé reste autonome et ne fusionne avec aucun autre groupement de communes.

Révision tarif de location du barnum communal aux associations du canton

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de location du barnum communal aux associations du canton de Saint Just en Chevalet est de 50 €.

Après en avoir discuté et délibéré le conseil municipal décide d'augmenter ce tarif de location et de le porter à 80 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal accepte la demande de Patricia PEND pour reprendre son travail à temps partiel à compter du 13 décembre 2011. Rachel DUIVON accepte d'effectuer le complément de travail.
- Le conseil municipal décide de rénover l'appartement F4 situé au 1^{er} étage de l'école publique avant de le remettre à la location.
- Collectif Inter Associatif et Institutionnel du canton de St Just en Chevalet : des bénévoles pourront véhiculer des habitants du canton répondant à certains critères. Mesdames Danielle BRUNO et Christine CHARRET, déléguées communales, se rendront prochainement à une réunion et demanderont à ce qu'un bilan d'opération soit réalisé et transmis à la commune au bout de 6 mois.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille Lacour.

Séance levée à 19 heures

Le Maire
Daniel PEROTTI